GREFFE TRIB^al C^ce PONTOISE
11. AVR. 1996
N° 2880

PRODUCTIONS ET DIFFUSIONS IMPRIMES - P.D.I

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 FRS
SIEGE SOCIAL : 17 RUE ANTOINE BALARD - Z.I DU VERT GALANT
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
RCS PONTOISE B 329 254 874

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,
ET LE PREMIER MARS,
A NEUF HEURES,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur **Jean Jacques POTELIN** préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

MADAME NICOLE
~~Monsieur William~~ **POTELIN** est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur **Jean-Marie TOUZET**, commissaire aux comptes, est absent et excusé.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

⇒ la feuille de présence à l'assemblée,
⇒ les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
⇒ les copies des lettres de convocation,
⇒ le rapport du conseil d'administration,
⇒ le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement de tous les administrateurs démissionnaires,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux actionnaires et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission à compter de ce jour, des fonctions de Président et d'Administrateur de Monsieur Jean-Jacques POTELIN et nomme en qualité d'Administrateur Monsieur **Gérard MAZIERES**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur **Gérard MAZIERES**, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission à compter de ce jour, des fonctions d'Administrateur de Madame Caroline LAVOLLEE et nomme en qualité d'Administrateur de la société pour le temps restant à courir du mandat du démissionnaire sus-nommé, Monsieur **Christian LARDENOIS.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur **Christian LARDENOIS** , présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission à compter de ce jour, des fonctions d'Administrateur de Monsieur Didier PERROTIN et nomme en qualité d'Administrateur de la société pour le temps restant à courir du mandat du démissionnaire susnommé, la société anonyme **GM & ASSOCIES, représentée par Madame Michelle MAZIERES.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Madame **Michelle MAZIERES**, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.*

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de ce jour, des fonctions d'administrateur de Madame Nicole POTELIN et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean Jacques POTELIN

Le Secrétaire
Nicole POTELIN

PRODUCTIONS ET DIFFUSIONS IMPRIMES - P.D.I

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 FRS
SIEGE SOCIAL : 17 RUE ANTOINE BALARD - Z.I DU VERT GALANT
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

RCS PONTOISE B 329 254 874

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,
LE 1ER MARS,
A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MEME JOUR,

Les administrateurs de la société PRODUCTIONS ET DIFFUSIONS IMPRIMES - P.D.I, se sont réunis en Conseil, au siège social.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur **Gérard MAZIERES** ;

- Monsieur **Christian LARDENOIS** ;

- **G M & ASSOCIES - SA**, représentée par Madame Michelle MAZIERES ;

Tous les administrateurs étant présents, ceux-ci peuvent délibérer valablement.

Monsieur **Gérard MAZIERES**, préside la séance.

Madame **Michelle MAZIERES** remplit les fonctions de secrétaire.

NOMINATION DU PRESIDENT

La candidature de Monsieur **Gérard MAZIERES** est proposée aux fonctions présidentielles et soumise au vote des administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur **Gérard MAZIERES** Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT

En sa qualité de Président, Monsieur **Gérard MAZIERES** assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Monsieur Gérard MAZIERES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférés et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Le président percevra une rémunération dont les modalités seront fixées par le Conseil d'Administrateur au cours d'une séance ultérieure.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition de son président, le conseil nomme Monsieur **Gilles AGOSTINI** en qualité de directeur général, pour une durée équivalente à celle du mandat du président.

Dans le cas où le Président viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Gilles AGOSTINI conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur **Gilles AGOSTINI** déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer ledit mandat.

Le conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur